



Le projet en synthèse



Concertation du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2021



Dans un secteur nord-ouest où les contraintes techniques et géographiques sont importantes, le projet de transport par câble permettra de bénéficier d'un transport fiable, au temps de parcours attractif, dont l'accessibilité est complète et la fréquence adaptée aux besoins du secteur.

UN BESOIN DE MOBILITÉS DANS UN SECTEUR CONTRAINT...

Le territoire nord-ouest de la métropole grenobloise est bordé des massifs montagneux de la Chartreuse à l'est et du Vercors à l'ouest. Il est caractérisé par la présence de fortes discontinuités, de coupures naturelles (la rivière Isère, la rivière Drac) et urbaines (les voies ferrées, la RN481, l'autoroute A480, des infrastructures sensibles importantes, des lignes haute et très haute tension,...) en fond de vallée. Ces coupures contraignent fortement l'offre de mobilité.

... ET EN FORT DÉVELOPPEMENT

La population et les activités y sont en croissance, notamment sur la Presqu'île, où se trouvent de nombreuses zones d'activités économiques et équipements générateurs de déplacements. De grands projets d'aménagement sont en cours de réalisation, d'achèvement ou en préparation (Presqu'île. Portes du Vercors, Parc d'Oxford, Esplanade...), engendrant une augmentation des besoins de mobilité.

C'est aussi un territoire de passage, notamment pour les habitants du Vercors, de la Chartreuse et du Voironnais, qui aujourd'hui utilisent très majoritairement la voiture pour leurs déplacements vers l'agglomération grenobloise.

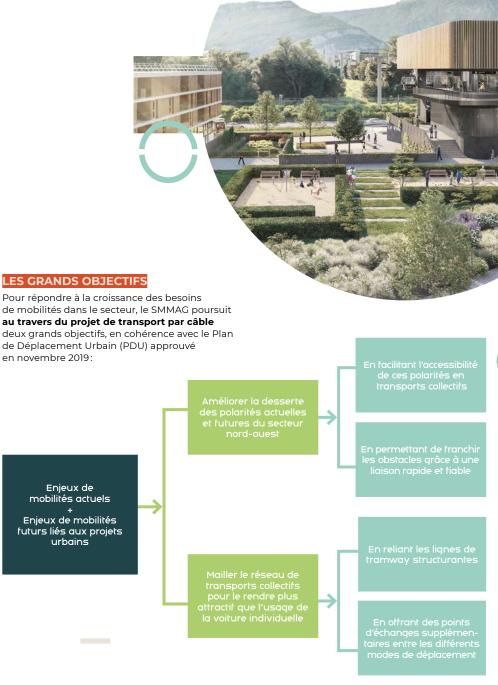
L'offre de transports collectifs y est organisée en liaisons radiales vers le cœur de l'agglomération. sans offre attractive transversale entre les rives de l'Isère et du Drac





LES AVANTAGES DU TRANSPORT PAR CÂBLE

- O Il a une faible emprise au sol, comparativement aux autres modes qui nécessitent une implantation au sol complète sur la voirie publique ou sur des espaces privés.
- O Il est très fiable, avec peu d'interruptions, comme le métro. Les vents et orages sont les principales causes d'interruption du service, avec un impact très modeste (0,33 % du temps d'exploitation entre 2015 et 2018 selon les conditions météorologiques relevées durant cette période).
- O Le transport par câble est l'un des systèmes de transport les plus sûrs en considérant le ratio du nombre d'accidents rapporté au nombre de passagers transportés.
- O Il est propre. Le transport par câble consomme peu d'énergie, est sans émission de CO2 directe, et ne participe pas à la pollution atmosphérique.



Le tracé

L'option de mise en œuvre d'un bus à haut niveau de service et plusieurs options de tracés pour un transport par câble ont été testées lors des études préalables. Pour chacune d'elles, le niveau de service, le temps de parcours, le coût et les contraintes d'insertion ont notamment été analysés. Suite à la concertation préalable de 2015, le choix du mode « transport par câble » a été retenu, avec le tracé ci-dessous:

- 1 Passage au-dessus de l'allée métropolitaine du projet urbain des Portes du Vercors.
- 2 Connexion entre les stations La Saulée et l'Argentière.
- Traversée du Drac en direction de la Presqu'île qui limite au maximum le nombre de pylônes et le survol des habitations.
- Poursuite du tracé au-dessus de la future rue Horowitz, en préservant le patrimoine arboré de la Presqu'île.
- 5 Franchissement de l'Isère, de la RN 481, et des voies ferrées à proximité du Pont d'Oxford, en préservant les richesses de l'étang Pique-Pierre.





Le projet en détail

Il s'agit d'une télécabine, c'est-à-dire un système permettant le transport de petits véhicules, appelés cabines, sur un câble mis en mouvement par une motorisation unique et centralisée.



Une cabine en station toutes les 73 secondes à la mise en service



Intégré au réseau du SMMAG et exploité par l'exploitant du réseau





Une vitesse moyenne d'environ 20 km/h



communes:Fontaine, Sassenage, Grenoble
et Saint-Martin-le-Vinoux



Un coût global d'investissement de 64,56 M€ HT



de temps de trajet total



3.5 km de long



Une capacité de transport de 600 personnes/ heure/direction à la mise en service et de 1500 à terme



Des cabines accessibles

aux PMR et aux vélos

កុំ កុំ កុំ

Une fréquentation estimée à 4600 à la mise en service 7700 avec l'ouverture des 2 stations techniques à terme



stations: 4 ouvertes et 2 techniques à la mise en service



Technologie de type télécabine monocâble débrayable



Une amplitude de 6 h à 21 h à la mise en service



Des cabines de 12 places

Coûts et calendrier

LES COÛTS DU PROJET

Le coût global d'investissement du projet est établi à 64,56 M€ HT.

Il comprend la conception et la réalisation du transport par câble, ainsi que les prestations intellectuelles d'études et de contrôle, les acquisitions foncières, et la participation à des travaux connexes. Les coûts d'exploitation et de maintenance annuels se situeront autour de 2,40 M€ HT.

LE CALENDRIER DE MISE EN SERVICE

Il est prévu de mettre en service la liaison par câble fin 2024.



Automne

Conception détaillée, procédures de sécurité et concertation



Les sujets soumis à concertation

Le tracé du transport par câble étant arrêté, tenant compte du bilan d'une concertation organisée en 2015, la présente concertation a pour vocation de recueillir vos attentes et vos remarques sur l'aménagement des espaces publics et de l'intermodalité aux pieds des stations, la configuration intérieure des cabines, ainsi que sur la mise en compatibilité du PLUI.

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET DE L'INTERMODALITÉ

La configuration précise des espaces en interface avec les stations et leur environnement immédiat est à concevoir au cas par cas:

Station L'Argentière à Sassenage

- Comment profiter du projet pour améliorer un espace public peu qualitatif en proximité immédiate d'un terrain vague et d'un carrefour stratégique?
- O Quelles fonctionnalités sont attendues ici?
- Ouelles sont les priorités en matière d'intermodalité?



STATION FONTAINE - LA POYA

L'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Fontaine-La-Poya, prenant en compte l'insertion de la station du transport par câble sur la place de La Poya, a fait l'objet d'une concertation spécifique du 17 mai au 17 juillet 2021. La présente concertation ne porte donc pas sur cette station.

Station Oxford à Grenoble

- Ouels usages de l'espace public sont à préserver?
- Comment s'envisage l'avenir sur un secteur récemment réaménagé et en densification?
- Ouelles sont les priorités en matière d'intermodalité?



Hôtel-de-Ville à Saint-Martinle-Vinoux:

- Quels sont les dysfonctionnements actuellement observables sur l'espace public?
- Quels usages et fonctionnalités sont à préserver entre parc de verdure et arrêt de tramway?
- Quelles sont les priorités en matière d'intermodalité?



LA CONFIGURATION INTÉRIEURE DES CABINES

Les véhicules sont des cabines dont la configuration intérieure est à concevoir. En effet, bien que la forme générale de ces cabines, leurs principes technologiques ou encore leurs dimensions soient induits par la technologie du constructeur et la réglementation, l'organisation intérieure présente des modularités.

Le SMMAG a aujourd'hui sélectionné deux modèles de configuration de cabine:

Ce qui reste à choisir:

- Le recours à l'une des deux configurations ou le panachage des modèles.
- La priorisation de cabine pour certains usagers (cycles, usagers en fauteuil, familles...).
- L'information dynamique disponible sur les écrans.
- O La teinte des cabines.
- O La couleur et les matériaux des assises et sols.
- La valorisation ou occultation des parties basses de vitrages (vertiges/vue paysagère).

Modèle dit "naturel"



Modèle dit "mobilité"



LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI

Une mise en compatibilité est nécessaire pour assurer la cohérence entre le projet et le règlement écrit et graphique du PLUI. Cette mise en compatibilité est nécessaire pour la station La Saulée (mise en place d'un zonage plus adapté) et trois pylônes à Sassenage et Fontaine (afin de permettre les affouillements et d'autoriser leur hauteur).

Elle fait suite à une 1^{re} concertation, menée par Grenoble-Alpes Métropole du 5 octobre au 13 novembre 2015, qui a notamment permis de valider le principe du transport par câble et son tracé.

Au vu des enjeux du projet, des évolutions législatives et notamment des dispositions de la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 soumettant à concertation préalable les procédures de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme soumises à évaluation environnementale, cette nouvelle étape de concertation est donc engagée cet automne, sur la base de la délibération du Comité syndical du SMMAG du 24 juin 2021, qui en définit les objectifs et les modalités.

OÙ S'INFORMER?

Rendez-vous dans les 5 lieux ci-dessous, où un dossier de concertation vous permet de découvrir toutes les facettes du projet:

- O Mairie de Fontaine, 89, mail Marcel Cachin.
- O Mairie de Sassenage, 1, place de la Libération.
- O Mairie de Grenoble, 11, boulevard Jean Pain.
- O Mairie de Saint-Martin-le-Vinoux, 40, Avenue Général Leclerc.
- O Siège du SMMAG à Grenoble, 3, rue Malakoff.

Ce dossier de concertation ainsi que toutes les informations relatives à la concertation sont également disponibles sur:

www.mobilites-nord-ouest.fr

COMMENT EXPRIMER SES AVIS ET SUGGESTIONS?

- O En ligne sur www.mobilites-nord-ouest.fr
- Sur des registres papier mis à votre disposition dans les lieux de concertation.
- Par courrier au Président du SMMAG, Sylvain Laval (SMMAG, 3, rue Malakoff, 38000 GRENOBLE) en précisant en objet:
 « Concertation sur le projet de transport par câble ».

COMMENT ÉCHANGER?

- O 1 forum grand public, avec présentation de l'avancement du projet et des enjeux de concertation: 6 octobre de 18 h à 20 h 30 - Salle Edmond Vigne à Fontaine Ouvert à toutes et tous, sur présentation du pass sanitaire.
- O Des messagers, qui seront présents dans la semaine du 18 au 22 octobre entre 12h et 14h autour de l'arrêt de tramway « Oxford » sur la Presqu'île.

3 ateliers-visite

Saint-Martin-le-Vinoux

Mardi 16 novembre - 18 h 30 - 20 h 30 Maison des Moaïs - 47, av. Général Leclerc Sur inscription - nombre de places limité. Pass sanitaire demandé.

Sassenage

Jeudi 18 novembre - 18 h 30 - 20 h 30 Dépôt bus de la SEMITAG - rue François Blumet - Sur inscription - nombre de places limité. Pass sanitaire demandé.

<u>Grenoble</u>

Jeudi 25 novembre - 11 h 30 - 13 h 30 Salle de conférence du Crédit Agricole -12, place de la Résistance - Sur invitation auprès des entreprises du secteur.



ARTICLE L.103-2 DU CODE

DE L'URBANISME

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée e l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées [...] les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État. »



TRANSPORT PAR -CABLE PROJET

Toutes les informations sur la concertation sur le site

www.mobilites-nord-ouest.fr



